

PROJET D'USINE DE LIQUÉFACTION DE GAZ FOSSILE À SAGUENAY

MÉMOIRE PRÉSENTÉ DANS LE CADRE DE LA
DEUXIÈME SÉRIE D'AUDIENCES PUBLIQUES DU BAPE



LE PACTE
POUR LA
TRANSITION

Le 29 octobre 2020

“La folie, c’est se comporter de la même manière et s’attendre à un résultat différent.”

Albert Einstein

TABLE DES MATIÈRES

SYNTHÈSE	3
INTRODUCTION	4
1) L'Accord de Paris, cinq ans après	5
L'Accord de Paris, où en est-on ?	5
Les rapports subséquents du GIEC	6
Les difficultés et les échecs répétés de la diplomatie climatique	7
Des impacts climatiques déjà bels et bien présents	8
Un devoir moral	9
2) Au Canada et au Québec, entre ce que la science prône et les politiques mises en œuvre, un fossé loin de se résorber	10
Canada	10
Cible canadienne	10
L'action climatique canadienne	11
Québec	12
Cibles québécoises	12
Plans de mise en place	13
La responsabilité du Québec dans la réduction mondiale des GES	14
3) GNL/Gazoduc : une opération de greenwashing	14
Un projet tronqué	14
Un projet climaticide	15
Aucune garantie de remplacement du charbon	15
Le gaz fossile n'est pas une énergie de transition	16
4) Acceptabilité sociale	18
Acceptabilité sociale autour des énergies fossiles au Québec	18
La stratégie du promoteur	18
Acceptabilité sociale locale et nationale	19
CONCLUSION	19
PRINCIPALES RECOMMANDATIONS	20

SYNTHÈSE

1. Devant la réalité des changements climatiques, la communauté scientifique internationale en appelle à une action concertée des gouvernements et de la société civile pour limiter à 2°C l'augmentation globale.
2. Le GIEC, quant à lui, en appelle à une réduction globale de 45% des émissions de GES d'ici à 2030, sous le niveau de 2010.
3. Le Canada, parmi 195 pays, a signé l'Accord de Paris en 2015, s'engageant de ce fait à prendre les mesures pour atteindre ces cibles au niveau national.
4. Le Québec s'est lui-même doté de cibles de réduction de 20% sous le niveau de 1990 d'ici 2020, et de 37,5% sous le niveau de 1990 d'ici 2030. Ces cibles ont été ratées ou sont en voie de l'être.
5. La société civile et la communauté scientifique exigent une réponse rapide et déterminante pour lutter contre les changements climatiques.
6. Le projet d'usine de liquéfaction de gaz fossile de GNL Québec n'a pas fait la preuve qu'il contribuerait à réduire, globalement, les émissions de gaz à effet de serre.
7. Quant à son potentiel d'émissions de GES, le projet doit être évalué dans son ensemble, comme partie d'une entreprise de production globale, et non pas strictement en regard des émissions sur le territoire du Québec.
8. De par sa nature même, le projet est davantage susceptible de contribuer, à terme, à l'augmentation des GES dans l'atmosphère qu'à les réduire.
9. Le principe de précaution doit guider le processus d'autorisation de projets susceptible de contribuer aux changements climatiques.
10. Le Pacte pour la Transition recommande le rejet du projet dans sa forme actuelle.

INTRODUCTION

Il y a deux ans, le dernier rapport du GIEC en appelait à une réduction radicale de nos émissions de GES. Le Pacte pour la Transition a alors rallié près de 300 000 citoyens du Québec soucieux de répondre à l'urgence climatique. Chaque signataire du Pacte s'engageait à faire sa part en réduisant son empreinte carbone individuelle, dans l'espoir qu'en échange les politiques publiques fassent la part qui leur revient dans l'effort mondial appelé par la science.

Le Pacte pour la Transition a été l'un des principaux moteurs de l'importante mobilisation populaire qui a imposé l'urgence climatique à l'agenda politique et médiatique québécois depuis deux ans. En fondant ses principales sorties sur des recommandations scientifiques, le Pacte a en outre proposé une [feuille de route pour un Québec vert](#), une «[Loi climat](#)» obligeant le gouvernement du Québec au respect de ses engagements climatiques, et dans la foulée de conférences dans la plupart des régions du Québec et de consultations en ligne, il s'est le porteur de nombreuses propositions de solutions notamment avec la consultation populaire «[101 idées pour le climat](#)» (juin 2019), et son rapport «[101 idées pour la relance](#)» (juin 2020), sans compter une multitude de représentations auprès du gouvernement du Québec, de différents groupes de la société civile ainsi qu'une participation significative aux manifestations étudiantes et collectives qui ont culminé avec la **grève pour le climat** qui a rassemblé 500 000 personnes avec l'activiste Greta Thunberg dont nous avons été l'hôte lors de sa visite au Québec en septembre 2019.

Le projet de GNL Québec s'inscrit dans cette lutte de David contre Goliath, où une partie de l'humanité agit pour protéger le bien commun face à une minorité puissante déterminée à l'accaparer à son propre profit, sans trop d'égard pour les exigences posées par la science qui réclame de toute urgence une réduction des émissions de GES. Les enjeux liés au projet de GNL Québec se situent au coeur de cette lutte aux changements climatiques. Après deux ans où nous avons entendu largement la voix des promoteurs, nous fondons une grande espérance dans l'indépendance d'esprit d'une institution démocratique telle que le BAPE pour que la lumière puisse éclairer et guider la défense de l'intérêt public et relayer aux décideurs politiques le message sans équivoque des experts de la crise climatique. Il est plus urgent que jamais que les autorisations accordées pour le développement de projets industriels au Québec soient données en conformité avec les exigences posées par la communauté scientifique en ce qui a trait aux changements climatiques.

Au-delà des formules-chocs et des lignes de communications, malgré les études commandées, les promoteurs n'ont pas fait la démonstration que l'usine de liquéfaction servirait de relais à l'impérative diminution des GES qui doit nous occuper. Aucune diminution concrète, au-delà des hypothèses annoncées, n'a été ni démontrée ni assurée.

À contrario, l'extraction et la combustion de son produit viendrait inévitablement rajouter des tonnes de GES dans l'atmosphère.

1) L'Accord de Paris, cinq ans après

a. L'Accord de Paris, où en est-on ?

Le 12 décembre 2015 aura marqué l'histoire comme le jour où, pour la première fois, 195 pays sont parvenus à un accord pour lutter contre les changements climatiques. C'est ce qu'on appelle communément l'Accord de Paris. Pour l'essentiel, l'objectif de cet accord est de renforcer la réponse mondiale contre les dérèglements climatiques en «maintenant l'augmentation de la température mondiale à un niveau bien inférieur à 2 degrés Celsius par rapport aux niveaux préindustriels et de poursuivre les efforts pour limiter encore davantage l'augmentation de la température à 1,5 degré Celsius d'ici 2100»¹

Afin d'y arriver, l'Accord de Paris exige des Parties qu'elles présentent des «contributions déterminées au niveau national», autrement dit, des cibles nationales de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Au moment de la signature de l'accord, les contributions nationales des Parties signataires nous se dirigeaient vers un réchauffement de 3°C². Il était admis dès le début que les efforts nationaux devraient augmenter au fur et à mesure des années. Pour cela, toutes les Parties sont dans l'obligation de rendre compte régulièrement de leurs émissions et de leurs efforts de mise en œuvre et un bilan doit être dressé tous les 5 ans, en solidarité avec les efforts des nations signataires. Fait à noter, aucune contrainte n'est prévue pour obliger les pays à rencontrer leurs cibles. Il leur revient de mettre en place les aspects contraignants au niveau national.

Cinq ans plus tard, 2020 aurait dû être l'année du rehaussement des ambitions climatiques nationales. Évidemment, la pandémie mondiale de COVID 19 a bousculé l'agenda climatique prévu mais il n'en demeure pas moins qu'en 2019, à la COP 25, seul 108 pays sur les 183 ayant ratifié l'accord et représentant seulement 15,1 % des émissions mondiales s'étaient engagés à revoir leurs contributions nationales³. Si l'on se fie au site Climate Action Tracker qui suit quasiment en temps réel les engagements des pays au regard de l'Accord de Paris ainsi que les politiques nationales de mise en oeuvre, à ce jour, la très grande majorité des engagements nationaux et la quasi

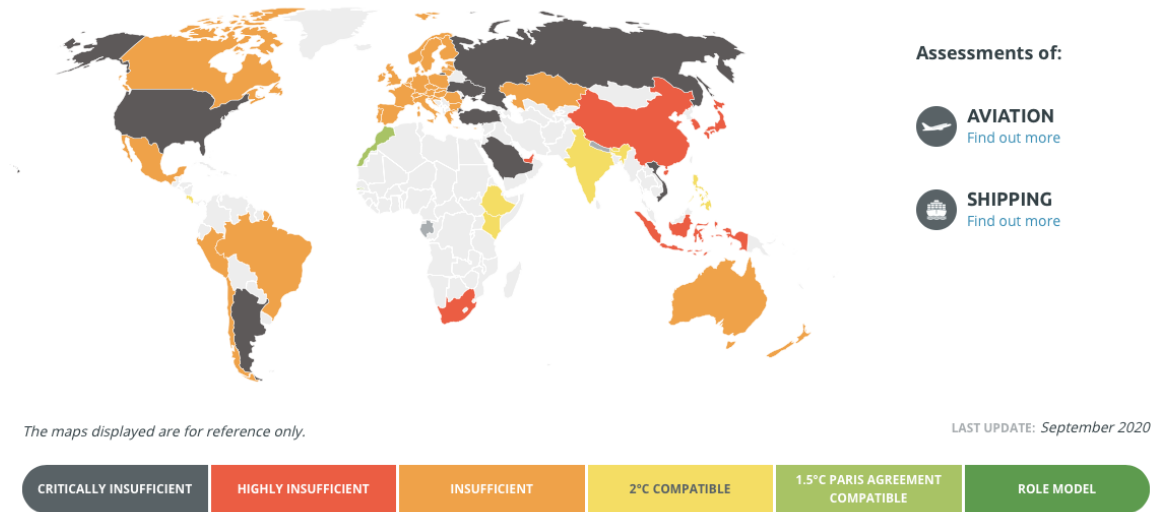
¹ https://unfccc.int/files/essential_background/convention/application/pdf/french_paris_agreement.pdf

² <https://www.ledevoir.com/societe/environnement/457910/cop21-un-accord-historique-et-insuffisant>

³ <https://www.techniques-ingenieur.fr/actualite/articles/accord-de-paris-ou-en-est-on-debut-2020-74673/>

absence de politiques climatiques fortes continuent de nous orienter sur une trajectoire d'action climatique nettement insuffisante⁴.

ACTIONS CLIMATIQUES NATIONALES AU REGARD DE L'ACCORD DE PARIS



b. Les rapports subséquents du GIEC

Face à ce constat, l'Organisation des Nations Unies (ONU) et le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) multiplient les cris d'alarme en s'appuyant sur les plus récentes données scientifiques. Ainsi en 2018, le GIEC publie le rapport spécial sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5°C. Les chiffres sont sans appel :

- 1) Les dernières données dont nous disposons indiquent que si nous continuons sur la trajectoire actuelle, c'est à **une hausse des températures de 5,5°C** à laquelle nous devons nous attendre d'ici 2100.
- 2) Or, **toute augmentation des températures au-delà de 1,5°C entraînera une augmentation** des vagues de chaleurs, une accélération de l'extinction des espèces, et une aggravation de la déstabilisation des calottes glaciaires accompagnée de la montée des océans.
- 3) En conséquence, limiter le réchauffement à 1,5°C nécessiterait que «Les émissions mondiales nettes de dioxyde de carbone (CO₂) d'origine anthropique [soient] réduites **d'environ 45 % par rapport aux niveaux de 2010 d'ici à 2030**, et il faudrait atteindre **un «bilan nul» des émissions aux alentours de 2050**, ce qui signifie que les émissions restantes devraient être compensées en éliminant du CO₂ de l'atmosphère.»⁵

⁴ <https://climateactiontracker.org/>

⁵ https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/2/2019/09/IPCC-Special-Report-1.5-SPM_fr.pdf

Fort de ces conclusions, en septembre 2018, Antonio Guterres, secrétaire général de l'ONU, avertissait que le monde n'avait plus que deux ans pour agir contre les changements climatiques : « Si nous ne changeons pas d'orientation d'ici 2020, nous risquons [...] des conséquences désastreuses pour les humains et les systèmes naturels qui nous soutiennent »⁶. Il appelait aussi la société civile à réclamer « des comptes » aux dirigeants de la planète.

À cet appel, des millions de jeunes y ont répondu à travers toute la planète. On a également assisté au niveau mondial à un éveil sans précédent de la société civile quant aux conséquences des dérèglements climatiques. Est ainsi né, entre autres mouvements, [Friday For Future](#), initié par Greta Thunberg qui est également à l'origine de tout un mouvement de grève étudiante mondiale pour le climat.

Deux autres rapports spéciaux du GIEC ont suivi en 2019: celui sur [le changement climatique et l'utilisation des sols](#) et celui sur [l'océan et la cryosphère](#). Ces publications sont chacune l'occasion de constater à quel point notre planète est **déjà en train de se transformer sous l'effet de l'augmentation des émissions de GES** avec toutes les conséquences que cela peut avoir pour l'humanité, **à quel point ce sont les conditions même de vie sur terre qui sont bouleversées**. Mais elles sont également l'occasion de nous rappeler que certaines solutions existent et qu'il ne manque que la volonté politique pour les appliquer.

c. Les difficultés et les échecs répétés de la diplomatie climatique

La dernière Conférence des Parties (COP25) tenue à Madrid en décembre 2019, par les Nations Unies, a échoué à mettre le monde sur la voie d'une stabilisation du réchauffement climatique et ce faisant à nous faire reprendre confiance dans l'avenir. Le monde est aujourd'hui plus chaud de 1,1 degré par rapport au début de l'ère industrielle⁷. Les émissions de carbone dans l'atmosphère ont plus que doublé depuis la première conférence sur le climat tenue au Pays-Bas en 1989. Si les choses continuent selon la tendance actuelle, la limite de 1,5°C sera atteinte beaucoup plus vite que prévu.

Au-delà des défis économiques et techniques, l'obstacle principal au succès de la diplomatie climatique réside dans l'imposante puissance des intérêts de l'industrie des énergies fossiles (charbon, pétrole et gaz) qui détient dans ses livres suffisamment de ressources à vendre et à consommer pour amener le réchauffement à 4 degrés voir plus avant la fin du siècle⁸. Et c'est le destin qui nous attend si nous n'arrivons pas, avec

⁶ <https://www.lapresse.ca/environnement/201809/10/01-5196008-climat-il-reste-deux-ans-pour-agir-selon-le-chef-de-lonu.php>

⁷ [rechauffement-climatique](#)

⁸ <http://productiongap.org>

les leviers scientifiques et démocratiques qui sont les nôtres, à imposer la sagesse dans nos prises de décisions sur l'usage des ressources de notre monde.

Nous ne pouvons pas sacrifier l'atmosphère où nous vivons sur l'autel des bénéfices que peuvent tirer les actionnaires de l'industrie des énergies fossiles. La menace de la dégradation de notre monde à cause de la combustion de ces énergies est plus criante que jamais. Et la réponse que nous devons apporter ne peut plus attendre. Elle doit venir d'un effort commun, au service du bien commun. Et d'une responsabilité proportionnelle à la capacité. Les individus, s'ils ont leur responsabilité, n'arriveront pas à infléchir le cours des choses par leurs simples changements de comportements ou de consommation, sans des politiques adéquates. Ces politiques commencent par une résistance plus accrue que jamais à l'usage des énergies fossiles.

d. Des impacts climatiques déjà bels et bien présents

Selon le dernier bilan de l'Organisation météorologique mondiale, la température a augmenté de 0,2 degrés de 2015 à aujourd'hui. Faisons le calcul. Ça signifie une hausse de 0,4 degrés par décennie. On va difficilement arriver à limiter le réchauffement à 1,5 degrés en 2030. La Banque mondiale, nous met en garde contre un réchauffement de 4 degrés d'ici 40 ans et affirme qu'il n'y a « aucune certitude » que la planète puisse s'adapter à une telle hausse⁹.

On entre dans une ère où vont s'accélérer les phénomènes comme la fonte du pergélisol ou les incendies liés à la sécheresse, et le réchauffement risque fort de monter jusqu'à 5, 6, voire 7 degrés Celsius avant la fin du siècle.

L'un des climatologues les plus éminents, John Schellnhuber, nous dit que « la différence entre deux degrés et quatre degrés de réchauffement, c'est la civilisation humaine¹⁰ ».

Rappelons les effets directement liés au réchauffement : chaleurs extrêmes, sécheresses, canicules, incendies de forêt, précipitations torrentielles, hausse du niveau de la mer, perte majeure de biodiversité, entraînant à leur tour une série importantes d'impacts sur la santé, l'alimentation.

Il est donc impératif de rencontrer l'exigence posée par la science du climat pour limiter les effets dévastateurs du réchauffement climatique en cours :

⁹ Turn down the Heat : Why a 4C Warmer World Must be Avoided, World Bank, novembre 2012, p. xviii.

<http://documents.worldbank.org/curated/en/865571468149107611/pdf/NonAsciiFileName0.pdf>

¹⁰ Peter Christoff, Are you ready for a four degree world ? The Conversation, 4 août 2011.

<https://theconversation.com/are-you-ready-for-a-four-degree-world-2452>

- 1. Réduction au minimum de 45 % des émissions de GES d'ici 2030**
- 2. Atteinte de la carboneutralité avant 2050**

Pour y arriver et face à l'ampleur du défi, les effets d'annonce ne suffiront pas. C'est à un changement total de paradigme auquel nous invitent les experts du climat, ce qui exige, au niveau domestique, une réponse forte et cohérente avec les conclusions de la science et conforme aux engagements internationaux qui ont été pris.

e. Un devoir moral

Permettez-nous ici de citer l'exemple que nous a donné un jour la jeune société américaine. Pour entreprendre sa grande marche vers son destin, l'industrie américaine naissante a besoin d'une importante source d'énergie et c'est en Afrique que les entrepreneurs vont trouver cette énergie : dans le corps d'hommes et de femmes qu'ils vont violemment extraire de leur lieu de naissance et qu'ils vont transporter comme des marchandises outre atlantique pour en faire leurs esclaves. Leur travail qui a permis la première grande transition énergétique américaine et une prospérité fondée sur une exploitation immorale qui viendra indigner une partie croissante de la population américaine, opposée à cette exploitation..

Une grave crise morale va donc diviser la société américaine et provoquer la guerre civile la plus sanglante jamais connue. Cette crise morale coïncide avec la découverte d'une nouvelle source en énergie qui va faciliter l'abolition de l'esclavage. En marge de la crise morale qui secoue le pays, c'est la découverte et l'exploitation du charbon qui va permettre la deuxième grande transition énergétique américaine! En parallèle, l'exploitation des importantes ressources en huile que constituait le corps de milliers de baleine a permis à la première entreprise multinationale américaine d'éclairer le monde entier à un point tel que les baleines étaient au bord de l'extermination quand la découverte en Pennsylvanie des premiers gisements de pétrole a provoqué une nouvelle transition énergétique, encore plus radicale.

En un siècle l'humanité va pomper et brûler plus de la moitié du pétrole et du gaz que la Terre avait mis des dizaines de millions d'années à produire. Grâce au gaz, au pétrole et au charbon conjugués, le fantasme du progrès, d'une croissance exponentielle infinie et sans limite, va entraîner une formidable décharge de puissance et de liberté. La machine industrielle se met à produire à une vitesse prodigieuse et elle va permettre des miracles : explosion des rendements agricoles et de l'alimentation, réduction de la mortalité infantile et des souffrances physiques, élévation de l'espérance de vie et combien de voyages en avion, en fusées. Soit !

Mais en l'espace d'un siècle, nous sommes devenus des esclaves énergétiques complètement drogués au pétrole et au gaz, soumis à un état de totale dépendance dont il est impératif aujourd'hui de se libérer parce que les émissions de GES liées à ces formidables sources d'énergie sont en train de nous asphyxier!

Lorsqu'après avoir découvert le lien entre la combustion des énergies fossiles et l'important réchauffement du climat qui s'est amorcé, James Hansen, directeur de l'Institut Goddard de la NASA, alerte la communauté des dirigeants politiques américains, il appelle à un changement d'envergure dans l'usage que fait l'industrie des énergies fossiles du gaz, du pétrole et du charbon. Or, que fait l'industrie quand elle comprend à quel point ses intérêts sont menacés par une telle découverte scientifique s'empresse d'inventer le climato-scepticisme ! Et entreprend de saboter les efforts considérables de la communauté des experts du climat et de la société civile soucieuse de protéger la qualité de l'atmosphère dans laquelle nous baignons, de trouver des alternatives à la combustion, de trouver des chemins de traverse qui permettraient de remédier à la crise. Le reste appartient à l'Histoire. Et c'est exactement cette façon de faire que nous retrouvons chez les promoteurs du projet GNL.

Nous avons, depuis 40 ans, au moment de la première conférence mondiale sur le climat, perdu un temps précieux en justifiant la poursuite d'exploitations mortifères qui nous mènent à la situation actuelle. Toutes les raisons ont été bonnes pour nier l'exigence posée. De sorte que l'humanité a émis plus de GES au cours des 40 dernières années, que dans toute son histoire auparavant. Et ça continue !

Aujourd'hui, nous savons que la crise climatique et la perte de biodiversité sans précédent que nous connaissons sont intimement liées à la combustion des énergies fossiles dont fait partie le gaz fossile. Personne ne peut dire que cette guerre que l'être humain mène contre lui-même et contre la nature n'est pas la sienne. Les lois de la nature commencent à nous rattraper et un sevrage exigeant nous attend.

2) Au Canada et au Québec, entre ce que la science prône et les politiques mises en œuvre, un fossé loin de se résorber

a. Canada

Cible canadienne

Au moment où débute la COP 21 à Paris en 2015, Justin Trudeau vient tout juste de nommer son nouveau cabinet. Il a notamment été élu sur la promesse de mettre fin aux subventions aux énergies fossiles et de rehausser la cible de réduction des émissions de GES du pays élaborée par le gouvernement conservateur précédent. Quand il arrive à Paris, il affirme fièrement : «Le Canada est de retour!», voulant ainsi mettre fin à neuf ans de désengagement canadien dans la lutte aux changements climatiques. La toute nouvelle ministre de l'environnement, Catherine McKenna occupera ainsi un rôle essentiel dans les négociations internationales. Nommée facilitatrice par le ministre

français des Affaires étrangères, Laurent Fabius, elle participera à inscrire noir sur blanc l'engagement de contenir le réchauffement à 1,5°C dans l'Accord de Paris. À ce moment-là, tous les espoirs sont permis.

Cinq ans plus tard, quel est le bilan canadien ? **Notre cible de réduction des GES reste celle instaurée par le gouvernement Harper, soit une réduction de GES de 30% en dessous des niveaux de 2005 d'ici 2030.** Ceci devrait signifier une réduction à **513 Mt de GES en 2030.** Pourtant, selon le dernier inventaire produit par Environnement et Changement climatique Canada, en 2017, nos émissions continuaient de croître, atteignant encore **716 Mt.** Ceci est d'autant plus problématique que la cible actuelle ne permet même pas d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. Pour ce faire, les émissions du Canada devraient plutôt se situer autour de **381 Mt en 2030.** À noter que ce chiffre représente 70% de toutes les émissions du secteur pétrolier et gazier du pays¹¹.

L'action climatique canadienne

Qu'il s'agisse du Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques¹² -le plan climat du Canada - et de sa mesure phare sur la tarification du carbone, force est de constater que les mesures mises en place depuis 5 ans ne permettent pas une action climatique à la hauteur des enjeux. Et ce d'autant plus qu'il existe de très profonds désaccords entre les provinces quant à l'application des différentes mesures, certaines d'entre elles n'ayant pas hésité à traîner le gouvernement fédéral devant la Cour suprême afin de contester la taxe carbone¹³.

L'action climatique au Canada est complexe et ce d'autant plus qu'on n'ose pas réellement à ce jour s'attaquer à la plus grande source d'émission de GES: celle de l'industrie des énergies fossiles. Pire, on continue à la subventionner et à permettre son expansion. Depuis 50 ans l'économie et la politique du Canada ont été complètement bouleversées par l'exploitation des ressources en pétrole et en gaz fossile de l'ouest canadien dont les réserves sont aussi importantes que celles de l'Iran et de l'Irak rassemblées. L'économie canadienne est droguée aux énergies fossiles et il n'y aucune volonté affichée de se désintoxiquer.

¹¹ <https://www.ledevoir.com/societe/environnement/565175/reduction-des-ges-la-cible-du-canada-respecte-t-elle-l-accord-de-paris>

¹² [plan-changement-climatique.html](#)

¹³ [la-taxe-federale-sur-le-carbone-devant-la-cour-supreme-des-mardi-1777d5ebd979f902147b82c578dc085f](#)

Au contraire, selon une analyse du FMI, en 2019, le Canada se trouvait au sixième rang des pays du G20 en terme de subventions aux énergies fossiles¹⁴. Et si on se fie au dernier rapport de la commissaire à l'environnement et au développement durable sur le sujet, ce n'est pas en voie de se régler. Son rapport fait état «d'un processus peu défini, du manque d'informations essentielles et du peu de progrès dans la prise de décision nécessaire pour rencontrer l'engagement du Canada envers le G20 d'éliminer les subventions inefficaces aux combustibles fossiles d'ici 2025.»¹⁵

Durant l'exercice de l'année 2019-2020, les subventions du gouvernement fédéral aux combustibles fossiles atteignaient presque **600 millions de dollars**. Un chiffre considéré comme conservateur car il n'inclut par les dispositions fiscales, les subventions au projet Trans Mountain ou les mesures de soutien fiscal aux producteurs¹⁶.

Parlant de Trans Mountain, que dire de son rachat par le gouvernement fédéral pour la modique somme de 4,5 milliards de dollars, faisant fi de la non acceptabilité sociale de la population de Colombie-Britannique, des Premières Nations et même du gouvernement provincial ? Cet argent n'aurait-il pas été plus efficace pour aider à la transition juste du secteur pétrolier albertain ?

Une chose est certaine, pour le moment, après 6 ans au pouvoir, le gouvernement Trudeau n'a pas encore envoyé de signe concret clair quant à sa réelle volonté d'opérer une véritable transition écologique et sociale.

b. Québec

Cibles québécoises

Le gouvernement du Québec a, à plusieurs reprises, manifesté sa volonté d'assumer ses responsabilités par rapport aux changements climatique et à prendre des mesures fermes pour y parvenir. Elle s'est traduite par une série d'engagements pris au niveau international au cours des années, desquels devaient découler la mise en place de stratégies de réduction des GES permettant d'en assurer le respect.

En 2009, s'est doté d'une cible de réduction de GES de 20% sous le seuil de 1990 à l'horizon de 2020¹⁷. En a découlé l'adoption du *Plan d'action sur les changements climatiques 2013-2020*. En juillet 2015, le Québec adhère au *Protocole d'accord sur le*

¹⁴ <https://www.lapresse.ca/actualites/environnement/2019-05-10/des-subventions-de-54-milliards-pour-les-energies-fossiles>

¹⁵ <https://www.equiterre.org/communiquel/elimination-des-subventions-aux-energies-fossiles-au-canada-peu-de-progres-selon-le-nouve>

¹⁶ <https://www.iisd.org/system/files/publications/canada-fossil-fuel-subsidies-2020-fr.pdf>

¹⁷ PACC 2013-2020, p.5

leadership climatique mondial, l'engageant à réduire, pour 2050, ses émissions de GES de 80% à 95% de ses GES sous le niveau de 1990. Le 18 novembre 2015, dans le contexte de la COP21 qui devait se tenir dans les semaines suivantes à Paris, le Québec se dote d'une cible de réduction de 37,5% de ses GES en 2030 par rapport au niveau de 1990¹⁸.

Aussi, en 2016, dans le cadre de la publication de sa *Politique énergétique 2030*, le gouvernement du Québec affirme son engagement de réduire de 40% la vente de produits pétroliers sur son territoire en 2030 par rapport à 2013¹⁹.

Plans de mise en place

Depuis qu'il a adopté le *Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques (PACC 2013-2020)* pour répondre à la cible de réduction de GES de 20% en 2020 par rapport au niveau de 1990, le gouvernement du Québec a systématiquement failli à ses obligations de respecter ses propres engagements climatiques.

Selon le plus récent [*Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre*](#), il est établi que le Québec a échoué à atteindre ses cibles par une large marge. Avec 9,1% de réduction de ses GES pour 2017, « le PACC n'a pas permis au Québec d'atteindre ses objectifs en matière de lutte contre les changements climatiques²⁰».

Signe supplémentaire que l'approche actuelle est déficiente, un des principaux outils concrets mis en place pour atteindre les cibles, le *Système québécois de plafonnement et d'échange de droits d'émission (SPEDE)*, a été instauré postérieurement au *PACC 2013-2020*, lequel ne l'avait pas inclus à sa stratégie. Ce manque de cohérence et de planification témoigne du fait qu' « on n'a pas de plan coordonné. Tout ce qu'on a, c'est un amalgame de programmes dont la cohérence générale est très difficile à voir [...]. Ce plan de match [le PACC 2013-2020] date de 2012. Il est au mieux une source d'inspiration, mais en rien un plan d'action concret.²¹ »

Entre temps, le Québec n'a pas actualisé sa stratégie pour s'assurer de répondre aux nouvelles cibles de réduction dont il s'est doté. Bien qu'annoncé, le nouveau *Plan d'économie verte (PEV)* se fait toujours attendre. À l'heure où la situation climatique commande des actions concrètes et immédiates, le constat d'échec est accablant.

¹⁸ Décret 1018-2015, Gouvernement du Québec

¹⁹ Politique énergétique 2030, publiée en 2016, p.12.

²⁰ L'état de l'énergie au Québec, Chaire de gestion du secteur de l'énergie, HEC Montréal, p.57.

²¹ <https://www.ledevoir.com/economie/500648/rapport-marche-du-carbone>

La responsabilité du Québec dans la réduction mondiale des GES

Oui, si on se compare aux Américains et aux Canadiens, on peut dire que le Québec fait mieux. Mais si on se compare au reste du monde, à des économies similaires, disons-le franchement : nous demeurons parmi les plus grands émetteurs au monde. Les Québécois.es émettent par individu deux fois plus que la moyenne mondiale.

Dans le contexte du projet actuel, Québec répète qu'il n'a aucun contrôle sur les émissions en amont et en aval de GNL. La question n'est pas de savoir si Québec a un contrôle juridique, mais bien un contrôle réel sur des émissions qui n'ont pas de frontière et qui touchent la planète. **Aucune opinion, aucun commentaire dans cette approche.**

Le Québec a exprimé à de nombreuses reprises au cours des dernières décennies politiquement, moralement et juridiquement sa solidarité envers l'effort mondial de lutte aux changements climatiques? Des motions de l'Assemblée nationale ont été solennellement adoptées, de même que des politiques et des plans de lutte aux changements climatiques, des lois et règlements.

Un Plan pour une économie verte ? On pourrait dénombrer la liste complète de ces efforts devant cette Commission qui doit tenir compte de cet historique comme faisant partie de la preuve que le projet d'usine de liquéfaction contrevient à un ensemble d'engagements politiques majeurs.

Rappelons également que le Québec, du moins avant la pandémie, n'était pas en voie d'atteindre ses cibles pour 2020²². Il sera important que la Commission puisse se saisir du Plan pour une économie verte (PEV) promis par le gouvernement du Québec à quelques reprises depuis un an et qui n'a toujours pas fait l'objet d'une annonce officielle, et ce plus d'un an après que l'Assemblée nationale du Québec ait adopté une motion reconnaissant l'urgence climatique.

Au-delà des effets d'annonces et mesures ponctuelles, les cadres politiques actuels ne permettent pas le véritable changement de paradigme nécessaire à la mise en œuvre d'une transition écologique et sociale.

3) GNL/Gazoduc : une opération de greenwashing

a. Un projet tronqué

²² <https://lactualite.com/actualites/ges-quebec-confirme-que-la-cible-de-reduction-en-2020-ne-sera-pas-atteinte/>

Sur la base des engagements du Québec, notamment en phase avec l'Accord de Paris, favoriser, par un projet construit ici, des émissions de GES importantes à l'extérieur du territoire québécois, **constituerait un geste contraire aux efforts historiques du Québec pour réduire à l'échelle internationale les émissions de GES.**

Si le Québec reconnaît aussi qu'il a des responsabilités envers la protection de la biodiversité et que ses décisions ont des impacts à l'extérieur de son territoire, et si pour cette raison, il applique par exemple sur son territoire l'entente sur les oiseaux migrateurs, **alors il a le devoir, devant le défi colossal posé par l'Accord de Paris et plus récemment par les exigences du rapport du GIEC d'octobre 2018, de tenir compte des émissions en aval et en amont du projet d'usine de liquéfaction.**

L'usine de liquéfaction pourrait se comparer à un laboratoire où on va fabriquer de la drogue. On y reçoit la ressource, on la transforme, et on l'envoie sur les marchés. En ne considérant que l'opération de transformation – sa relative propreté, comparée aux procédés utilisés ailleurs, dû à notre hydro-électricité, et son hypothétique «carbonneutralité», on voudrait fermer les yeux sur la responsabilité à l'égard des méfaits de cette drogue sur la santé de notre monde !

S'il n'a pas le pouvoir de contrôler juridiquement les émissions en dehors de son territoire, ce qui est un fait, **le Québec a le devoir moral de ne pas devenir le complice, voire la cause d'émissions nocives et importantes pour l'environnement ailleurs sur la planète.**

b. Un projet climaticide

Aucune garantie de remplacement du charbon

Lorsque les promoteurs font valoir que le projet permettra de contribuer à la lutte pour le climat en diminuant les émissions mondiales de GES par le remplacement de sources d'énergies fossiles plus polluantes (charbon ou au mazout) sur les marchés asiatiques ou européens, il s'appuie sur l'une des hypothèses de l'étude du CIRAIG, - étude qu'il a lui-même commandée - et qui révèle, selon d'autres hypothèses, qu'au lieu de réduction de GES, le gaz fossile liquéfié au Saguenay pourrait, une fois vendu à des marchés sur lesquels on exerce aucun contrôle, aussi AUGMENTER de façon significative les émissions liés à son produit.

Le promoteur n'a pas fait la preuve que la liquéfaction du gaz de fracturation servira effectivement au remplacement de sources d'énergie plus émettrices, comme le charbon ou le mazout. Le promoteur n'a également déposé aucune garantie, par contrats ou par ententes formelles, que son gaz fossile liquéfié servira de remplacement à des sources d'énergies plus polluantes et encore moins que le différentiel de ce remplacement serait favorable à une diminution des GES. Il ne peut tout simplement

pas garantir quoi que ce soit. Selon sa logique, il y a une demande énergétique croissante, et le marché américain étant saturé par sa propre production, il faut trouver rapidement des débouchés à l'abondance de l'ouest canadien.

Or, c'est justement la combustion de cette «abondance» que la science ne cesse de décrier.

Le gaz fossile n'est pas une énergie de transition

Le promoteur qui entend produire et mettre sur le marché le gaz fossile liquéfié le fait valoir, à l'instar de nombreux producteurs du même produit, comme une énergie propre. Cette prétention, est fautive. Il est vrai que la combustion du charbon dégage beaucoup plus de particules nocives pour la santé et pour l'atmosphère. Pour une même quantité d'énergie obtenue (en chaleur ou en électricité) l'émission de CO₂ est aussi inférieure (environ 450 g/kWH pour le gaz contre 900 g/kWH pour le charbon).

Ainsi, si on remplace le charbon par le gaz fossile dans un système (industrie, chauffage, centrale électrique) le gain est immédiat et sensible.

La réduction des émissions de dioxyde de carbone dans certains pays comme les États-Unis ou le Royaume Uni ces dernières années est en partie imputable au transfert du charbon vers le gaz fossile et quand c'est possible, ce transfert peut en effet constituer un moyen de réduire les émissions de GES d'un pays ou d'une industrie. L'expérience récente de l'Allemagne, qui s'est tournée vers le charbon plutôt que vers le gaz au cours des dernières années, pour faire l'économie de quelques points au KWH a fait preuve d'une irresponsabilité climatique évidente.

Cependant, les avantages du gaz fossile disparaissent aussitôt que l'on s'interroge objectivement sur les systèmes résolument et réellement décarbonisés dont le monde a besoin pour parvenir à atteindre les objectifs de réduction de l'Accord de Paris.

Les immenses quantités de gaz fossile disponibles dans les réserves connues en font un combustible attrayant pour plusieurs décennies au rythme actuel de notre consommation. En croissance importante en 2017 (hausse de 4 % par rapport à 2016), le gaz a représenté 45% de l'augmentation de l'énergie mondiale en 2018, notamment avec la hausse de l'offre en gaz fossile liquéfié. Les émissions de GES liées au gaz ont conséquemment elles aussi augmenté et ce d'autant plus qu'il s'agit d'émissions de méthane un GES qui, est-il besoin de la rappeler, 24 fois à 80 fois plus puissant que le CO₂ selon l'horizon de temps choisi (20 ou 100 ans).

L'augmentation des quantités de méthane dans l'atmosphère depuis 2008 est en grande partie causée par les émissions liées à l'extraction de gaz fossile obtenu par voie de fracturation, dans le schiste ou dans d'autres formations géologiques, à cause

notamment des émissions fugitives, des relâchements, du « torchage » et des opérations volontaires liées aux techniques utilisées, comme c'est le cas en Alberta, d'où proviendrait le gaz acheminé à l'usine de liquéfaction.

Le recours au gaz fossile pourrait donc se justifier s'il se substituait au charbon et au mazout pour obtenir une diminution immédiate des émissions de CO₂ et pour la santé publique. Cependant, il est indéniable que la pratique des dernières années a plutôt vu le gaz se rajouter à l'offre du charbon et du mazout, et conséquemment le « gain » annoncé par le promoteur dans l'hypothèse qu'il retient de l'étude du CIRAIG d'une réduction de 700 millions de mégatonnes de GES ne peut non seulement être garanti par le promoteur mais ce gain annoncé risque fort d'être inexistant, voire de se transformer en une hausse des émissions de GES de 1,000 millions (un milliard) de mégatonnes de GES sur 25 ans, selon l'hypothèse soulevée par le représentant du CIRAIG lors des audiences publiques en cours en référant à la même étude.

Dans une optique de moyen et de long terme, les experts s'accordent pour dire que le gaz fossile doit être traité comme le charbon et le pétrole puisque l'objectif climatique des 2 degrés de réchauffement planétaire à ne pas dépasser suppose une baisse de 80 % des émissions de CO₂ dues aux énergies fossiles, toutes provenances confondues.

Les experts scientifiques du climat réclament que l'on laisse 80 % des ressources connues en énergie fossile dans le sol, si on veut se donner un minimum de chances de contenir le réchauffement climatique. Le gaz fossile, si propre soit sa liquéfaction, fait partie des sources d'énergie qu'il faut limiter.

La science le dit clairement depuis des années : nous devons réduire de façon significative nos émissions, et non pas créer de nouvelles façons de les augmenter.

Pourtant, c'est tout le contraire que les promoteurs de GNL Québec proposent.

Une connaissance plus éclairée des mécanismes du marché l'a confirmé lors des travaux, il n'y a aucune garantie à l'effet que le gaz liquéfié au Saguenay soit destiné au remplacement de sources d'énergies plus polluantes. **Il est cependant certain que le projet d'usine de liquéfaction est un maillon central dans une chaîne de production qui augmentera l'offre en énergie fossile destinée à sa combustion dans l'atmosphère. Et ce, d'autant plus si on se fie à la toute nouvelle stratégie albertaine de développement de la filière de son gaz fossile²³.**

²³ <https://www.alberta.ca/natural-gas-vision-and-strategy.aspx>

4) Acceptabilité sociale

a. Acceptabilité sociale autour des énergies fossiles au Québec

Au cours des deux dernières décennies au Québec, sauf quelques exceptions, les grands projets d'extraction, de production et de transport d'énergies fossiles, en pétrole et en gaz, ont tous été rejetés. Soit par des mouvements d'opposition massifs de la population, soit par principe de précaution soit pour des «raisons d'affaires» où les investissements ont été finalement jugés non-rentables par l'industrie elle-même dans le contexte du boom nord-américain que l'on sait.

Pour mémoire, citons le projet de centrale thermique au gaz du Suroît, le projet de gazoduc et de port méthanier de Rabaska, de l'industrie du gaz de schiste dans la vallée du Saint-Laurent, du port méthanier de Cacouna, des projets pétroliers à Anticosti ou dans le Golfe du Saint-Laurent et, bien sûr, le projet de pipeline Énergie-Est de la compagnie Trans-Canada.

b. La stratégie du promoteur

Devant pareille situation, il est évident pour tout promoteur avisé, comme ceux du grand projet GNL Québec, que toute nouvelle approche pour le développement d'un projet du même type se devait de tirer les leçons de l'échec des projets antécédents. On a donc œuvré avec patience et déployé des moyens considérables du côté des promoteurs pour gagner l'acceptabilité sociale du conseil municipal des villes et des villages au Conseil des ministres, dans un contexte où l'indéniable urgence climatique vient de plus en plus alerter les esprits. En clair, il fallait trouver le moyen de contrecarrer l'argumentaire scientifique qui réclame une diminution radicale des émissions de GES liées à la combustion du gaz. On fait donc valoir l'argument fallacieux, de la carboneutralité de l'usine comme telle et du remplacement par le gaz liquéfié de sources d'énergies plus polluantes.

On espérait aussi, en morcelant le projet en quelques parties, minimiser les impacts évidents des émissions de l'ensemble de l'entreprise. Nous aurions trouvé plus honnête intellectuellement de voir considérer le projet dans son ensemble, du moins en ce qui a trait à la préoccupation légitime de la science à l'égard de la cause première de la crise climatique : la combustion des énergies fossiles. On voudra donc, du côté des promoteurs, alléguer que cette source-ci (le gaz) liquéfiée par une énergie plus «propre» (l'hydro-électricité), avec force compensation carbone hypothétique (dont les hypothèses n'ont pas été arrêtées, ni garanties) permettrait de remplacer d'autres énergies fossiles plus émettrices (ce qui n'a pas été prouvé non plus).

La mise à l'étude d'une usine de liquéfaction dont le bilan énergétique serait «carboneutre» fait évidemment partie de la stratégie visant à gagner l'acceptabilité sociale dans le contexte où une grande majorité des citoyens du Québec réclament des

mesures significatives en matière de lutte au réchauffement climatique. Ce qui permet ensuite aux dirigeants politiques bien préparés par les soins de l'industrie de clamer que «le projet est carboneutre», supercherie qui permet de laisser entendre qu'il sera un vecteur de réduction dans la lutte pour le climat, démagogie qui mérite d'être dénoncée.

c. Acceptabilité sociale locale et nationale

Parmi les principaux responsables de la crise climatique, la science pointe directement, avec le pétrole et le charbon, le gaz. Cette crise n'a pas de frontières. Et si les enjeux sont mondiaux, il y a des territoires sur lesquels les instances démocratiques peuvent encore espérer faire respecter la volonté de la population.

Dans le contexte de l'urgente lutte au réchauffement climatique qui nous occupe, sachant les importantes difficultés rencontrées par la diplomatie internationale dans sa tentative de limiter les émissions de GES depuis les 40 dernières années, il importe de rappeler toute l'importance des recommandations d'une instance aussi importante que le BAPE pour ce qui est de prendre en compte l'acceptabilité sociale d'un projet sur le territoire du Québec.

Dans le contexte mondial de la crise actuelle, on ne saurait donc limiter, l'acceptabilité sociale d'un projet comme celui-ci à une seule région ou à une seule localité. Le projet d'usine de liquéfaction est une partie d'un tout qu'il importe de considérer car il aurait des impacts non seulement sur l'ensemble du territoire qui est sous juridiction québécoise, mais il s'inscrit au cœur d'une chaîne où des émissions de GES seront produites en amont et en aval du projet.

CONCLUSION

Si la tendance lourde actuelle se maintient, où les énergies fossiles continuent d'augmenter leurs émissions, les pronostics les plus crédibles annoncent un réchauffement de 4 degrés avant la fin du siècle, voire 5 degrés, c'est-à-dire un monde où seront compromises non seulement une partie de l'humanité, mais les conditions mêmes de la vie sur Terre. Les décisions que nous prenons aujourd'hui décideront de quel côté nous basculerons. Dans certains cas, faire sa juste part consiste à renoncer aux profits que l'on peut tirer de la combustion de ressources mortifères.

La meilleure manière de faire en sorte de respecter nos cibles est de **NE PAS AUGMENTER LA PRODUCTION** de GES

Ce que les plus hautes autorités scientifiques nous disent c'est qu'on peut, avec beaucoup de courage, d'efforts et de cohérence, parvenir à limiter le réchauffement à 1,5 ou à 2 degrés. Mais que la tendance actuelle nous entraîne droit dans le mur. Et que c'est avec cette tendance-là qu'il faut rompre. Car ce sont les scénarios scientifiques pessimistes qui malheureusement s'avèrent. Ce qui, à plusieurs occasions ces dernières

années, a amené le secrétaire général des Nations Unies, Antonio Guterres, a en appelé à ce que les gouvernements et la société civile mettent sur la table des solutions qui permettent de réduire de façon radicale nos émissions dans des échéances très rapprochées.

De l'urgence de réduire les émissions

Ne serait-il pas cependant préférable que la raison, par la voie de l'institution démocratique qu'est le BAPE, puisse convaincre les dirigeants politiques du message pressant, urgent de la science et des experts du climat :

IL FAUT RÉDUIRE DE FAÇON RADICALE LES ÉMISSIONS DE GES, ET DONC CESSER TROUVER LES MOYENS DE LES AUGMENTER.

La science, la raison nous implorent. La propagande de l'industrie, si puissante soit-elle, ne saurait occulter la rencontre de cette exigence. Ce projet sera-t-il un progrès ou une source nouvelle d'aggravation de la situation critique actuelle, de dégradation de nos conditions de vie ? Cette audience publique est une façon de nous redonner un minimum de contrôle, au nom des intérêts supérieurs de la population qui doivent nous gouverner. Tout ce qui est techniquement possible et économiquement rentable n'est pas nécessairement humainement souhaitable. Accepter de donner son aval à ce projet de liquéfaction d'un gaz mortifère relèverait de l'aveuglement.

Nous sommes dans un état de crise climatique grave

Avec la crise climatique, l'humanité fait face présentement à la plus grande crise existentielle de toute son histoire. Est-il besoin de rappeler à cette commission la gravité de la crise climatique actuelle? De soumettre toutes les prévisions, scientifiquement prouvées, tous les rapports d'incendies, les inondations, les canicules, les sécheresses, les pénuries alimentaires et en eau, toutes les dévastations, de l'acidification des océans à l'effondrement de la biodiversité, ont-ils besoin d'être rappelés ici pour nous convaincre de l'urgence de respecter les cibles que nous nous sommes fixé globalement, et davantage encore. ?

L'augmentation des émissions de GES et par conséquent des températures terrestres liées à ces émissions a été présenté par la science à de multiples reprises au cours des 40 dernières années, jusqu'au rapport historique émis par les experts du climat, le GIEC, en octobre de 2018, trois ans après l'accord de Paris.

PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

Sur les garanties confirmant l'hypothèse du remplacement d'énergies plus polluantes par le GFL

Considérant la réalité du marché du gaz fossile liquéfié qui ne garantit aucunement le contrôle du promoteur sur l'usage réel qui sera fait du produit qu'elle entend vendre, considérant que le témoignage de l'expert du CIRAIG à l'effet que «les émissions de GES du gaz liquéfié au Saguenay pourraient représenter une augmentation de 40 millions de tonnes» nous permet de croire que l'hypothèse retenue par le promoteur de réduire de 700 millions de tonnes de réduction sur 25 ans pourrait plutôt se traduire par augmentation de 1000 millions de tonnes – 1 milliard de tonnes sur 25 ans.»

Considérant les aléas du marché et l'absence de contrôle de la part du promoteur de l'usage réel qui serait fait du gaz liquéfié sur les marchés, sachant qu'aucune garantie formelle, fondée sur la base d'ententes fermes ou de contrat réels, n'a pu être déposée par le promoteur pour confirmer que le gaz fossile liquéfié servira effectivement au remplacement d'énergies polluantes ailleurs dans le monde, à la rencontre des exigences de réduction posées par la science, pour 2030 et la carboneutralité avant 2050 selon les termes fixés par l'Accord de Paris ;

Considérant que, selon les termes même du promoteur, la « viabilité du projet » d'usine est possible grâce à «l'abondance de gaz fossile produit en Alberta qui ne peut plus être écoulé dans le marché américain», lui-même devenu un grand producteur de gaz issu de la fracturation ;

Considérant que la combustion de cette «abondance» est une des causes principales de la crise climatique actuelle et considérant que les plus grandes autorités scientifiques en la matière réclament qu'un minimum de 80 % des ressources connues en énergie fossile reste dans le sol, le projet de liquéfaction, sans garantie de remplacement d'autres énergies plus polluantes, ce projet contrevient à la prescription scientifique et au principe de précaution ;

Considérant que l'interprétation de l'étude du CIRAIG sur laquelle GNL fonde sa perspective d'une réduction de 28 MTCO₂ compare le projet GNL Québec à la référence unique d'un terminal conventionnel dans le Golfe du Mexique, cette étude ne permet de répondre à aucune autre question que cette comparaison précise;

Considérant qu'il est sans doute moins polluant de liquéfier le gaz avec de l'hydroélectricité du Québec qu'avec du gaz comme on le fait généralement ailleurs, mais que cette approche ne signifie que l'usage du gaz fossile soit «durable» , voire sage et avisé de continuer à exploiter du gaz;

Considérant que dans le contexte d'un plan d'électrification de l'économie du Québec et des efforts que le Québec doit déployer en matière de transition énergétique imposée par l'urgence climatique, l'usage de l'importante quantité d'énergie hydro-électrique exigée par l'usine de liquéfaction ne saurait s'inscrire dans le plan du gouvernement du Québec visant l'atteinte de ses cibles de réduction de 37,5 % pour 2030 voire l'atteinte de la carboneutralité pour 2050 ;

Considérant que le gouvernement du Québec n'a toujours pas publié sa stratégie qui dictera les mesures concrètes qui, secteur par secteur, assureront les 29 millions de tonnes de réductions de GES que le Québec doit supprimer pour atteindre sa cible de 37,5 %²⁴;

Considérant que malgré les mises en garde répétées, de la science et de la diplomatie, les émissions de GES n'ont cessé d'augmenter alors qu'il faut impérativement les réduire,

La Commission ne saurait recommander, sur des bases des données disponibles, la validité d'une entreprise de liquéfaction du gaz destinée d'abord et avant tout, et de façon certaine, à la production, à la vente et à la combustion accrue de quantités importantes d'une source d'énergie responsable du réchauffement climatique, sans aucune garantie que cette entreprise servirait effectivement à une hypothétique réduction des émissions ;

Considérant que la mise en valeur par le promoteur d'une contribution à la lutte aux changements climatiques en vantant la «carbonneutralité» de l'usine et le gaz fossile comme énergie de remplacement d'énergies davantage émettrices ne vise qu'à obtenir l'acceptabilité sociale tout en occultant le bilan global d'émissions du projet à prévoir;

Considérant les moyens financiers importants mis à la disposition de GNL Québec pour tenter de répondre de façon éloquente aux inquiétudes légitimes soulevées par l'esprit critique et la rencontre de l'exigence écologique, le devoir moral de la commission est de mettre à sa disposition tous les moyens, rigoureux et indépendants, pour défendre l'intérêt public en jetant la lumière la plus avisée sur l'ensemble du projet ;

Le principe de précaution, qui consiste à protéger l'atmosphère d'une augmentation des émissions de GES liés à la combustion des énergies fossiles dont le gaz fossile fait partie, doit prévaloir.

Le projet d'usine de liquéfaction, qui aura essentiellement pour fins d'en rajouter, doit être rejeté.

²⁴ <https://www.lapresse.ca/actualites/environnement/2020-09-18/nouveau-plan-vert-de-quebec-completement-insuffisant.php>